

ÉTAT CIVIL
UN SERVICE BILINGUE

Le Service de l'état civil et des naturalisations (SENa) du canton de Fribourg a reçu le Label du bilinguisme, communiquent l'Etat de Fribourg et le Forum du bilinguisme. Ce dernier a remis cette distinction au SENa pour saluer notamment la qualité de ses services en français et en allemand. Le SENa avait déjà reçu cette distinction en 2019.

VIM

Le coiffeur condamné à 3 ans, dont 6 mois ferme

Justice » Il a été reconnu coupable de contrainte sexuelle, de viol et de violation grave des règles de la circulation routière.

Accusé par une ancienne apprentie, un quadragénaire a été reconnu coupable de contrainte sexuelle, de viol et de violation grave des règles de la circulation routière. Il est condamné à une peine privative de liberté de trois ans, dont six mois ferme et trente mois de sursis pendant trois ans ainsi qu'à une peine

pécuniaire de cent jours-amende, comme l'indique le verdict. Il est aussi condamné à verser 18 000 francs à la plaignante pour tort moral et 765 francs à titre de dommages et intérêt.

Pour rappel, le père de famille a comparu en début décembre au Tribunal de la Sarine. Il devait répondre d'actes remontant de 2009 à 2011, lorsque la victime travaillait comme apprentie dans son salon de coiffure. Au cours de

l'instruction, l'homme avait reconnu avoir entretenu une relation sexuelle complète en 2011 sur un parking de Neyruz. Il avait aussi admis des caresses lors d'une pendaison de crémaillère et s'être fait prodiguer une fellation lors du carnaval.

Il avait par ailleurs affirmé que la jeune fille, ivre, l'avait accosté de manière provocante le soir de ses 18 ans en parlant de coucher avec lui. Tout en affirmant «regretter», aujourd'hui,

Lui-même avait 33 ans à l'époque. S'il assurait que ces faits étaient «consentis», il avait nié avoir imposé à l'apprentie des contacts sexuels réguliers jusqu'à la fin de son apprentissage en 2011.

La plaignante n'a pas pu donner sa version des faits durant l'audience, dont elle était absente en raison de crises de panique. Elle a néanmoins indiqué toujours subir un stress post-traumatique. Durant l'enquête,

les divers témoins auditionnés avaient dépeint le coiffeur soit comme un «chic type» parfois impulsif et légèrement porté sur le sexe, soit comme un tyran manipulateur. Certains avaient évoqué des comportements déplacés envers d'autres salariées.

A noter que la défense avait plaidé l'acquittement, tandis que le Ministère public avait requis une peine de trois ans de prison, dont un an ferme. Un recours peut être déposé. »

LISE-MARIE PILLER

L'assemblée communale était l'occasion pour l'exécutif d'aborder une situation interne compliquée

Crésuz veut surmonter les tensions

« ANAÏS REY

Gruyère » L'assemblée communale sur les budgets de Crésuz a duré une petite heure, mercredi soir. Une petite heure où il a un peu été question de chiffres, et beaucoup du «dysfonctionnement» interne signalé récemment par l'administration communale.

En guise d'introduction, le syndic, Philippe Baeriswyl, a communiqué que la préfecture est intervenue dans la commune «afin de remédier aux problèmes relationnels entre le personnel administratif et certains membres de l'exécutif». Pour analyser la situation et «définir les corrections à envisager afin de retrouver une sérenité dans le cadre de la gestion des affaires communales», Crésuz peut s'appuyer sur le mentorat de Christian Bussard, ancien syndic de Gruyères.

Comment la commune en est-elle arrivée là? Les causes seraient «diverses», selon le syndic. «Il est sûr que l'absence de longue durée de notre administrateur des finances, créant une surcharge de travail importante pour notre administration, est la principale cause.» Ce poste sera d'ailleurs repoussé au 12 janvier, a indiqué le vice-syndic, Jean-François Suys, avant d'énoncer les budgets (lire ci-dessous).

Comptabilité surveillée

A cette surcharge s'est ajouté un autre élément perturbateur pour le village sur la colline. «Lors de la reprise de la comptabilité à la fin du mois de juin, il a été constaté par notre secrétariat communal que la gestion des débiteurs et contentieux n'était pas suivie par notre administrateur des finances», relate Philippe Baeriswyl. L'exécutif a alors mandaté la fiduciaire BDO pour un audit de la comptabilité communale. «Et, par voie de conséquence, le Conseil communal a suspendu le caissier communal de ses fonctions.»

Le rapport d'audit «atteste et prouve, après toutes les vérifications effectuées, qu'il n'y a pas eu de détournement de fonds ou d'enrichissement personnel», a communiqué Philippe Baeriswyl. Le document démontre toutefois «un manque flagrant de compétence, de rigueur et de suivi. Notre caissier communal



A Crésuz, l'administration communale est en sous-effectif depuis plusieurs mois. Antoine Vullioud

étant en arrêt-maladie pour une longue durée, nous avons pu convenir avec sa représentante juridique d'une cessation des rapports de travail avec effet au 31 décembre 2025», a expliqué le syndic aux 46 citoyens présents. Ce dernier projette que les frais engagés pour l'audit ainsi que les heures supplémentaires du personnel communal «et autres divers frais» peuvent

être «estimés entre 40 000 et 50 000 francs».

Intervention courageuse

Sabrina Negrini, secrétaire communale depuis dix ans à Crésuz, s'est exprimée devant l'assemblée: «Je vous confirme que l'administration communale a tiré la sonnette d'alarme auprès de la Préfecture de la Gruyère. Une des raisons est en

effet la surcharge de travail due à l'absence de l'administrateur des finances depuis exactement sept mois ce soir. Mais pas seulement. Lorsqu'un accusé est en procès devant un juge, le principe du droit d'être entendu vaut pour les deux parties, le plaignant et l'accusé. Cela afin de respecter un autre principe, qui est celui de l'égalité de traitement.»

PAS DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS

Le budget du compte de résultat 2026 de la commune de Crésuz prévoit un déficit de 178 000 francs pour un total des charges d'un peu plus de 3,6 millions. Le report des charges d'investissement au budget des investissements 2026 se chiffre à 1,3 million de francs. Le total des investissements en cours s'élève à 2,16 millions. Aucun nouveau projet ne figure au budget de l'année à venir.

La voix de la commission financière a été portée par son président Alain Philipona, déclarant notamment: «Nous tenons à relever que le Conseil communal n'a pas effectué de mise à jour de la planification financière à cinq ans durant l'année 2025,

bien que l'article 6 de la loi sur les finances communales impose que le plan financier soit remis à jour au minimum une fois par année. Le Service des communes a été alerté de la situation particulière de la commune et accepte les explications de ce report par le Conseil communal. Compte tenu de cette situation et de l'évolution démographique et fiscale de la commune, l'instrument de planification devra être mis à jour au premier semestre 2026 afin de clarifier la stratégie financière de la commune.» Au moment du vote, les citoyennes et citoyens ont accepté le budget du compte d'investissement et du compte de résultat 2026, avec une abstention. ARY

Et de poursuivre, non sans une certaine émotion: «Force est de constater dans cette histoire que ces deux principes ne sont pas connus et que malgré un travail fourni avec conscience professionnelle et surtout avec cœur, certains ont préféré écouter une seule et unique partie.»

Sabrina Negrini a ajouté qu'avec sa collègue Leïla Riedo, elles n'ont fait que respecter leur devoir d'information figurant dans le règlement du personnel communal. «De plus, il a été prouvé que ce que nous avons découvert s'est avéré correct. En finalité, nous nous sommes fait du souci, avons travaillé d'arrache-pied et ne comptions plus nos heures supplémentaires pour que la commune de Crésuz tienne bon malgré tout, et cela de notre propre initiative. C'est triste de ne pas avoir été entendues.»

Michel Machicoane, membre de la commission financière, s'est dit ému par ce témoignage: «Je remercie Sabrina d'avoir eu le courage de s'exprimer, égale-

ment d'avoir alerté sur une situation qui était complexe, compliquée, risquée. Elle l'a fait – ou elles l'ont fait, au pluriel – dans l'intérêt de la commune et des citoyens.»



«La gestion des débiteurs et contentieux n'était pas suivie par notre administrateur des finances»

Philippe Baeriswyl

«Y a-t-il une raison pour laquelle nous avons attendu six mois pour procéder à l'engagement d'un nouvel administrateur des finances?» a demandé une citoyenne. Philippe Baeriswyl a détaillé que son arrêt de travail, à la suite de son accident, devait durer six semaines.

«Mais il y a eu des complications et il a effectivement repris le travail début août. Entre-temps, notre administration avait constaté que le suivi des débiteurs et contentieux n'était pas assuré. Pour nous, il était important de savoir si ce n'était pas l'arbre qui cachait la forêt. C'est la raison pour laquelle nous avons mandaté une fiduciaire.»

Le rapport d'audit a été livré à la commune fin septembre. «Sur cette base, il a fallu auditionner notre administrateur des finances, puis lancer l'appel d'offres pour obtenir des candidatures pour le poste, avec un délai fixé au 30 novembre.»

Un regard sur les élections communales de 2026 a conclu cette assemblée (lire ci-contre). Le syndic a déclaré à cet égard: «Disposant de toute l'énergie nécessaire, je vous informe que je me représenterai lors des prochaines élections et compte obtenir à nouveau votre confiance.»